



Agenda 21 de Lys-lez-Lannoy

Mis à jour le 23 juin 2020

La Ville de Lys-lez-Lannoy a adopté son Agenda 21 récemment, lors du Conseil municipal de juin 2011. L'élaboration du document a duré deux ans et a été accompagnée par un consultant extérieur. Quelques agents de la collectivité y ont également participé, à travers des ateliers. Le diagnostic de territoire a été réalisé par des étudiants. Ils ont mené deux études, l'une auprès des commerçants et l'autre auprès des habitants.

A partir du diagnostic du territoire, les groupes d'ateliers ont défini les grandes problématiques et les thèmes de travail. Ils ont proposé une action au regard de chaque problématique, y compris parfois des actions déjà engagées par la municipalité. Les grandes orientations du plan d'actions sont donc en place. Le travail des groupes est allé jusqu'à la programmation des actions et à la définition des objectifs à atteindre. Ensuite, ils ont attribué chaque ligne d'action à un élu, à qui ils ont associé un responsable de service, un agent susceptible de travailler sur l'action et son suppléant.

Les élus sont porteurs de la démarche. *« Tous les élus sont et se sentent concernés. Aurélie Caplier, conseillère déléguée au développement durable, est portée et aidée par tous les élus »*, indique Nathalie Beauvais, responsable aménagement urbain et développement durable, sécurité et commerce.

L'enjeu de l'appropriation interne

La question de l'appropriation de la démarche et des enjeux par les services figure comme enjeu de première importance. *« Chaque service doit se sentir responsable d'une action et c'est à lui de m'amener les informations. Je suis là pour orienter, aider, accompagner ou donner des solutions dans la discussion. Il n'est pas de mon rôle de mettre en place les actions »*, explique Nathalie Beauvais.

A la demande du Directeur général des services, la chargée de mission a présenté la démarche menée depuis deux ans à l'ensemble des chefs de service. Ceux-ci ont pu consulter le projet d'Agenda 21 remis en mains propres et ont été invités à formuler leurs observations. *« Leurs demandes ont vraiment été prises en compte, précise la responsable, puisque le tableau a été "remixé" dix-huit fois ! »*.

Certains services ont aussi chiffré leurs objectifs et participent à la rédaction des fiches actions (nom de l'action, objectif de la sensibilisation, objectif de la mutation des pratiques, objectif de recherche et d'expérimentation, date et année de réalisation, budget à prévoir, commentaires sur l'action et indicateurs). Les chefs de service sont responsabilisés sur la définition de leurs besoins pour atteindre les objectifs fixés : certains demandent des indicateurs, d'autres des outils ou des orientations.

Chaque action est portée par un binôme élu-service compétent, mais la chargée de mission reste garante de la vision d'ensemble et de la bonne évolution de l'ensemble. Elle anime des réunions trimestrielles pour vérifier le respect des plannings, l'adéquation des actions avec les objectifs. Par la suite, un Comité de pilotage et un Comité technique se mettront en place.

Les principes de réalité et d'amélioration continue

La chargée de mission a fait le choix du principe de réalité : il consiste à n'inscrire au plan que les actions qui ont des chances d'aboutir. Le programme suit, par ailleurs, un schéma d'amélioration continue : chaque action réalisée est automatiquement remplacée par une nouvelle. Le plan d'actions est ainsi en évolution permanente et en anticipation sur le territoire de demain. Des projets communs seront développés entre les services de manière à entretenir la motivation des équipes.

L'implication de la population

La ville a cherché à impliquer les habitants dans l'élaboration de son Agenda 21 et à mettre en place une démocratie participative autour du projet au moyen d'ateliers et d'un salon du développement durable en direction du jeune public. « *La collectivité a vraiment fait le choix de suivre à la fois ses orientations politiques et celles des habitants* », rapporte Nathalie Beauvais. Des ateliers et groupes de travail ouverts à la population ont été animés par le consultant sur chaque axe (eau, ENR, biodiversité et jardinage naturel, déplacement doux, habitat et solidarité). Ils ont permis de recueillir l'avis des associations, des employés municipaux (chefs de services en interne et externe à la mairie), de la population, des acteurs économiques et de formuler des propositions d'actions. Ces participants seront invités à une réunion deux fois par an pour comprendre les orientations choisies, l'avancée de l'Agenda 21 et proposer de nouveaux indicateurs.

La communication en direction des habitants se fait aussi par l'intermédiaire des enfants des écoles et du conseil municipal des enfants, sollicités pour réaliser un jeu autour de la démarche.

Les leviers de progrès

L'Agenda 21 de la ville de Lys-lez-Lannoy pourrait à l'avenir donner une dimension intercommunale à certaines de ses actions ou thématiques, à travers des actions menées en commun avec les villes voisines de Leers et Toufflers qui démarrent leur Agenda 21 elles aussi. Des projets pourraient également être partagés avec le territoire Est-roubaisiens (Toufflers, Willems, Lannoy) qui construit un Agenda 21 intercommunal dans le cadre de l'appel à projet de Lille Métropole.

Fiche du projet

Action : Mise en œuvre de l'Agenda 21 communal 2007-2012

Territoire : Lys-lez-Lannoy

Porteur du projet : Ville de Lys-lez-Lannoy

Contacts techniques :

Nathalie Beauvais, responsable aménagement urbain et développement durable

Contact politique :

Aurélie Caplier, Conseillère déléguée au développement durable

Amaury Buino, adjoint aux travaux urbanisme

Calendrier :

2009 : démarrage du diagnostic et des ateliers

2011 : validation en conseil municipal

Découvrez d'autres contenus similaires

Agenda de l'expo

L'agenda de la COP 21

Le 16.10.2015

Journée "Les Agendas 21+" - Paris

Agenda 21 : Villeneuve d'Ascq

Agenda 21 Dunkerque

Agenda 21 de Roubaix

Agenda 21 de Tourcoing

Agenda 21 de Valenciennes

Agenda 21 d'Haubourdin

Dossier "l'Agenda 21 scolaire"

Le 16.05.2020

Visioconférence "Agenda 2030"

Agenda 21 de Loos en Gohelle

